



Themis

Déesse grecque, personnifiant la justice et l'ordre établi

Dans la mythologie grecque, la Justice est un attribut divin.

Fille d'Ouranos et de Gaia, Themis fut la seconde épouse de Zeus. Elle avait la tâche de convoquer les réunions des dieux et présidait leurs banquets. Elle protégeait le loi et l'ordre établis par Zeus dans le monde. En grec, Themis signifie «loi divine».

De son union avec Zeus naquirent **les Moires** (divinités grecques du Destin, identifiées avec les Parques des Romains), **les Heures** (d'abord trois divinités représentant le cycle de la végétation (la poussée, la croissance, la fructification), puis, quand l'année fut divisée en quatre saisons, divinités des Saisons et enfin, dans la tradition tardive, associées aux douze heures du jour) et **Astrée** (pendant l'âge d'or, elle habita sur terre et répandit parmi les hommes les sentiments de justice et de vertu, mais les mortels ayant dégénéré et la méchanceté s'étant emparée du monde, elle remonta au Ciel où elle devint la constellation de la Vierge).

Themis était souvent représentée avec une balance dans une main (pour l'équilibre du cosmos), un glaive (pour trancher et sanctionner) et parfois un bandeau sur les yeux (pour l'impartialité)